

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2012

Présents: Messieurs Bielz, Bigi, Boumard, Michelon, Genty, Wallingford, Roberge, Sauvé, Trapeau
Mesdames de Courville Nicol, Lemaire et (à partir de 20h50) Racicot

Excusés: Messieurs Leftick, Khan

La séance est ouverte à 19 h 38 par M. Bielz

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Que l'ordre du jour tel que modifié soit adopté (Proposée: Mme. de Courville Nicol, appuyée: M. Roberge)

Mesdames de Courville Nicol, Lemaire, messieurs Bielz, Bigi, Boumard, Michelon, Genty, Wallingford, Roberge, Trapeau votent pour, Dr. Sauvé vote contre

La proposition est adoptée

2. Adoption du procès verbal du 14 décembre 2011

Proposition : Que le PV du 14 décembre 2011 avec les modifications proposées soit adopté. (Proposée: M. Genty, appuyée: M. Roberge)

Proposition adoptée à l'unanimité sauf Mmes Lemaire, de Courville Nicol, Messieurs Boumard et Sauvé qui s'abstiennent, ayant été absents à la réunion du 14 décembre 2011.

3. Rapport du Président

M. Bielz rend compte au conseil de la visite au lycée Claudel du nouvel ambassadeur de France M. Zeller le 5 janvier dernier.

MM. Bielz et Bigi ont consulté les avocats de la Corporation (Gowlings) au sujet d'une tentative d'attaque informatique qui a touché le système du Lycée au mois de novembre 2011. Sur la base de cette consultation, des mesures de protection et de prévention sont en voie d'être prises. Ces mesures feront l'objet d'une communication en temps opportun par le proviseur à l'ensemble de la communauté claudélienne.

En ce qui concerne la phase de recrutement par l'AEFE du directeur des services administratifs et financiers en remplacement de Mme Tardy, sur la base de l'approche convenue lors de la précédente réunion du conseil (voir le PV de la réunion du 14 décembre 2011 - 5. Point d'information de M. Michelon), les critères complémentaires élaborés en collaboration avec le proviseur ont été transmis à l'AEFE par l'intermédiaire du conseiller culturel à l'échéance prévue du 10 janvier 2012.

Les problèmes de chauffage de l'école ont été réglés dans le courant du mois de décembre.

Concernant les lignes directrices proposées par le président du conseil pour l'année à venir, les points suivants sont présentés :

- Efficacité du fonctionnement du CA
- Amélioration de la climatisation
- Amélioration du site internet de l'école
- Préparation de la négociation de la prochaine convention collective avec le syndicat représentant le personnel non-enseignant

M. Bielz propose que chaque membre du conseil participe, selon ses intérêts et compétences, aux travaux d'au moins un des comités mis en place par le CA qui sont à ce jour:

- 1) Comité finances
- 2) Comité 50^{ème} anniversaire du lycée Claudel
- 3) Comité plan stratégique
- 4) Comité amélioration du site internet
- 5) Comité réforme institutionnelle

4. Point d'information du secrétaire

M. Genty donne lecture du courriel que M. Roberge, dont l'actuel mandat de deux ans en tant que membre coopté du conseil d'administration sera complété le 25 février 2012, lui a adressé aujourd'hui; courriel par lequel M. Roberge a donné avis qu'il ne souhaite pas effectuer un second mandat consécutif en tant que membre coopté, et qu'il n'y aura donc pas lieu pour ses collègues du conseil de considérer la possibilité de l'inviter à effectuer un tel mandat (voir courriel en annexe).

M. Bielz note cette décision et la regrette. Il remercie chaleureusement au nom du conseil M. Roberge de sa contribution très appréciable au cours des trois mandats qu'il a effectués comme membre coopté depuis 2005.

Mme de Courville Nicol demande que la prochaine réunion du CA ait lieu le 29 février (au lieu du 22 comme prévu) pour tenir compte des vacances scolaires.

5. Rapport du Trésorier

En absence de M. Khan, M. Bielz rapporte que les opérations bancaires vis à vis de la BMO sont en cours.

M. Bigi note que les travaux préparatoires nécessaires à la discussion du CA, lors d'une prochaine rencontre, de l'établissement des frais de scolarité pour 2012-2013 sont engagés.

Mme de Courville Nicol recommande qu'à l'avenir, en cas d'absence du trésorier lors d'une réunion mensuelle, soit un membre du comité des finances, soit la directrice des services financiers, présente les états financiers au conseil d'administration. Cette recommandation est brièvement discutée et acceptée par les membres du CA.

6. Rapport du Proviseur

M. Bigi informe le conseil que Mme Tardy va témoigner la semaine du 2 ou du 9 avril dans le cadre du litige entre l'assureur de la Corporation et la société Daoust à la suite de l'inondation qui a causé des dommages au Lycée le 26 janvier 2009.

M. Bigi présente les mesures de mise en sécurité du Lycée. Les membres du personnel sont maintenant munis d'un badge leur permettant d'entrer au Lycée. Certains membres du personnel spécifiques ont également un laissez-passer permettant l'entrée dans le bâtiment pour des raisons de sécurité. Le système d'alarme est également dorénavant personnalisé.

M. Bigi présente également l'exercice de confinement qui aura lieu le 26 janvier 2012.

Le Lycée s'est doté un logiciel « deep freeze » protégeant les systèmes informatiques.

M. Bigi présente aussi le séminaire AFSA (Association of the French Schools in North America) auquel il participera avec Messieurs Casier et Simon.

M. Bigi rapporte qu'à ce jour l'accord de collaboration au niveau du fonds de mutualisation de l'AEFE a été voté par 8 des 22 établissements concernés *stricto sensu* par la signature dans la zone en Amérique du nord, ce qui porte d'ores et déjà le nombre d'adhérents à venir à 36 sur 50.

7. Rapport de la Fondation

Mme de Courville Nicol fait le point sur les activités de la Fondation depuis novembre 2011. La vérification comptable a été complétée et l'AGA tenue à la fin novembre. Le nouveau CA a tenu sa première rencontre depuis, réunion à laquelle Mme de Courville Nicol a été réélue présidente de la Fondation. Son mandat comme représentante de la Fondation au conseil d'administration du Lycée Claudel a été également renouvelé à cette occasion

La Fondation appuie et participe activement à l'organisation des activités de la corporation du Lycée pour son cinquantième anniversaire.

Le traitement financier du dossier d'aménagement des cours d'école est en cours.

Mme Rhéaume a travaillé avec succès à la vente de vêtements avec le conseil de vie scolaire, commande qui sera livrée prochainement.

Un survol est fait des priorités et des activités pour l'année à venir compte tenu des énergies et ressources redirigées à l'organisation des activités du cinquantième anniversaire. L'organisation

d'une loterie ou d'un Bal de printemps ne seront donc pas possibles. On vise cependant, l'établissement de bourses pour les étudiants.

8. Tenue d'une séance de formation des membres du CA concernant les devoirs et responsabilités des administrateurs d'une personne morale à but non lucratif

Mme de Courville Nicol avait fait cette recommandation en 2010 en tant que membre alors invitée du comité de réformes institutionnelles. L'organisation d'une telle séance est souhaitée par le CA. Elle propose donc d'examiner la possibilité d'organiser la tenue d'une telle séance. Une date et un format possible seront proposés lors de la prochaine réunion du conseil prévue le 29 février 2012.

9. Question soulevée par le Dr. Sauvé relative à l'évaluation des membres du personnel cadres par le proviseur

Mme Racicot se joint la réunion à 20h50.

Après discussion, compte tenu des risques de conflits d'intérêts que la participation à une discussion de ce sujet comportent pour eux en tant qu'employés au Lycée, messieurs Trapeau, Boumard et Wallingford, conviennent de se retirer de la séance à 20h57.

La discussion vient confirmer le principe selon lequel le proviseur, en tant que chef d'établissement et conformément à la pleine délégation qui lui est faite en matière administrative (article 6.07 du Règlement général de la Corporation, et articles 5 et 14 de la Convention liant la Corporation et l'AEFE), est responsable de l'évaluation des employés cadres (que sont : le proviseur adjoint; le directeur du primaire; la directrice des services financiers; le directeur des services informatiques; le directeur des opérations; la directrice du développement au soutien de la Fondation du Lycée et de l'Association des anciens), ce dont il fait rapport au conseil d'administration en fonction des besoins et demandes à cet égard.

10. Conventions collectives

NB Conformément à l'article 4.10 du Règlement général de la Corporation, messieurs Boumard, Trapeau et Wallingford ne participent pas à cette partie de la réunion.

Le président du CA présente l'accord conclu avec le syndicat représentant les membres du personnel enseignants et en propose la ratification par le CA. (*Proposée: M. Bielz; Appuyée M. Roberge*)

Adoptée à l'unanimité

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 29 février 2012, comme convenu.

La levée de la séance est proposée par M. Roberge, appuyée par Mme de Courville Nicol.

La séance est levée à 21h30.

Martin Bielz, président

Nicolas Genty, secrétaire

From: "Roberge, Francois" <Francois.Roberge@justice.gc.ca>
Subject: Mandat de deux ans en tant que membre coopté du conseil d'administration complété le 25 février 2012
Date: 25 January, 2012 11:12:28 AM EST
To: "Nicolas GENTY" <nicolasgenty@rogers.com>, "Nicolas Genty" <Nicolas.Genty@IOGEN.ca>
Cc: "MartinBielz" <m.bielz@telus.net>

Nicolas Genty

Secrétaire du conseil d'administration

Corporation du Lycée Claudel

M. le secrétaire,

Comme vous le savez, je compléterai mon mandat de deux ans en tant que membre coopté du conseil d'administration de la Corporation du Lycée Claudel le 25 février 2012.

Dans cette perspective, Martin Bielz, en sa qualité de président du conseil d'administration, m'a récemment demandé si je souhaitais que mes collègues membres du conseil considèrent la possibilité de m'inviter à effectuer un second mandat consécutif (à compter du 26 février prochain donc) en tant que membre coopté, ainsi que le permet le Règlement général de la Corporation (articles 4.01 & 4.03).

Je vous écris aujourd'hui pour vous aviser que je ne souhaite pas effectuer un second mandat consécutif en tant que membre coopté, et qu'il n'y aura donc pas lieu de considérer la possibilité de m'inviter à effectuer un tel mandat.

En vous demandant d'informer les membres du conseil d'administration de ce qui précède, lors de notre réunion qui aura lieu ce soir, veuillez agréer mes plus cordiales salutations.

François Roberge